



non paiement majoration heures complémentaires

Par ardenne, le 28/02/2012 à 12:39

Bonjour,

Je suis en CDD de 30h/mois et mon employeur (association agréée emploi aide à la personne) ne me paye pas la majoration heures complémentaire de 25% alors que cela fait plusieurs mois que je fais en moyenne 130 h mensuel.

Je ne souhaite pas par ailleurs rester dans cette entreprise ou je me sens exploitée (tous les soirs, 45mn de trajet non payé ni indemnité pour faire 1/2 de travail payée 9 euros brut de l'heure...)

Or, j'ai signé ce CDD de 30h par mois avec un terme imprécis, càd retour de la salariée que je remplace qui est en fait en longue maladie depuis avant la date de mon CDD et pour laquelle je n'ai pas été informée.

Je souhaite rompre mon CDD pour faute grave de l'employeur qui malgré ma demande de paiement des majorations depuis plusieurs semaines ne m'a toujours pas payé.

Qu'en pensez-vous ?

Merci d'avance

Par P.M., le 28/02/2012 à 13:51

onjour,

La majoration pour les heures complémentaires lorsqu'elles sont autorisées au-delà, n'est applicable que quand elle sont supérieures à 10 % de l'horaire initial...

En tout cas, le SMIC brut horaire est passé à 9,22 € au 01/01/2012 et il était déjà à 9,19 au 01/12/2011...

Il vaudrait mieux essayer de conclure un accord commun avec l'employeur et un avenant en fixant un terme précis...